



DECISION N° 101-2023

Portant validation de devis de la société SAS JOSSE pour l'acquisition d'un défeuteur

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société SAS JOSSE concernant l'acquisition d'un défeuteur pour l'entretien des terrains de sport ;
Vu la décision N° 40-2023 portant acquisition d'un défeuteur pour l'entretien des terrains de la société SAS JOSSE ;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis n°006298 de la société SAS JOSSE concernant l'acquisition d'un défeuteur pour l'entretien des terrains de sport d'un montant de 6 290,00 € HT.

Abrogé la décision N° 40-2023